

LE PRÉSIDENT

MONSIEUR BRUNO LE MAIRE  
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
139, RUE DE BERCY  
75012 PARIS

Caen, le 27 MARS 2020

Monsieur le Ministre,

Les Régions vont contribuer activement à l'abondement et à la mise en œuvre du fonds de solidarité nationale et je m'en réjouis. En l'espèce, je me félicite que l'accès aux mesures prévues par le 1<sup>er</sup> volet du fonds ait été élargi à l'ensemble des secteurs économiques.

Je souhaitais toutefois vous alerter sur deux enjeux qui attendent une réponse à ce jour.

Il me semble, en premier lieu, important que les entreprises de l'économie sociale et solidaire, au premier chef les sociétés coopératives, émargent à ce fonds. Pour mémoire, la France compte près de 3 500 scops sur son territoire. Elles représentent plus de 60 000 emplois et un chiffre d'affaires agrégé de près de 6 mds d'euros. Pourriez-vous me confirmer que l'Etat est bien sur cette position ?

Dans son allocution du 16 mars, le Président de la République a, par ailleurs, annoncé la suspension des loyers pour les TPE. Il s'agit d'une mesure essentielle car les loyers constituent les charges fixes les plus importantes pour ces entreprises, notamment les commerces. Or, les loyers d'avril vont devoir être acquittés. Pourriez-vous m'indiquer comment le gouvernement prévoit de mettre concrètement en œuvre cet engagement ?

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me répondre sur ces deux points.

En vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.



Hervé MORIN

REGION NORMANDIE

ABBAYE AUX DAMES – PLACE REINE MATHILDE – CS 50523 – 14035 CAEN CEDEX 1  
STANDARD - TEL: 02 31 06 98 98 – FAX: 02 31 06 95 95

